

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 10 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, Adel BOUSSETTA, David CHIZAT, Frédéric MOSER, Jean-Claude DUFOUR, Bernard JAVAZZO

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Patrice LANGIN a donné pouvoir à Maryse Michaud  
Marie-Noëlle DUFOUR a donné pouvoir à Wilfrid COUPE  
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Jocelyne CLAUZIER  
Anne DEMOND a donné pouvoir à Marcel GOLBERY  
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Mostefa BENAOUA  
Max SEBASTIEN a donné pouvoir à Roger MAJDALANI  
Myriam SIMON a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Bernard GRANDJEAN a donné pouvoir à Jean Claude DUFOUR

\*\*\*\*\*

**1) APPEL NOMINAL**

**2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame CLAUZIER est désignée secrétaire de séance.

**3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2018**

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2018.

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018.

**COMPTE RENDU AFFICHE DU 13 JUILLET 2018 AU 13 AOUT 2018**

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

### ACTES DE GESTION

#### Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

##### Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### DIRECTION GENERALE DES SERVICES

#### 1- Désaffectation et déclassement d'une partie d'une parcelle AK23, sise 21 avenue de Haute Roche 69310 PIERRE-BENITE

##### Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**CONSTATE** la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée AK 23 sur laquelle est édifié un immeuble à usage d'habitation appartenant à la commune et sis 21, avenue de Haute Roche à Pierre-Bénite.

**PRONONCE** le déclassement à compter de ce jour d'une partie de la parcelle cadastrée AK 23 sur laquelle est édifié un immeuble à usage d'habitation, 21 avenue de Haute Roche à Pierre-Bénite.

**INTEGRE** dans le domaine privé de la commune la partie de la parcelle cadastrée AK 23 déclassée et sur laquelle est édifié un immeuble à usage d'habitation, située 21 avenue de Haute Roche à Pierre-Bénite.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

#### 2- Décision modification n°1

##### Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**APPROUVE** les mouvements constituant la décision modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2018, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé.

### **3- Ligne de trésorerie**

**Rapporteur : Jérôme MOROGE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**APPROUVE** l'augmentation, pour l'année 2018, du montant maximum de la ligne de trésorerie à hauteur de 800 000 €.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette approbation

### **4- Admission en non-valeur et créance éteintes**

**Rapporteur : Yann Yves DU REPAIRE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 8 152,12 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur les comptes 6541 (non-valeurs),

**DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2018 chapitre 65.

### **5- Pôle sportif – Marché de travaux**

**Rapporteur : Wilfrid COUPE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues et tous les documents s'y rapportant,

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **6- Pôle sportif – Convention cadre de coopération pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion en matière d'achats socialement responsables**

**Rapporteur : Jérôme MOROGE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet de convention destiné à formaliser le partenariat avec Sud- Ouest Emploi ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à représenter la Ville et à signer cette convention et tous documents y afférents ;

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**7- Convention constitutive de groupement conclue entre la ville et le CCAS pour la passation des marchés d'assurances**

**Rapporteur : Marguerite LENOBLE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Pierre-Bénite et le CCAS de Pierre-Bénite, et les dispositions de la convention constitutive.

**APPROUVE** l'allotissement retenu :

- lot 01 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- lot 02 : Assurance des responsabilités civiles et des risques annexes
- lot 03 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- lot 04 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la Ville de Pierre-Bénite et le CCAS de Pierre-Bénite.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**8- Débat sans vote relatif au règlement local de publicité**

**Rapporteur : Sandrine COMTE**

**PREND ACTE**, après en avoir débattu, des orientations générales du règlement local de publicité de la Métropole de Lyon.

**POLE FAMILLE**

**10- Convention pour les dépenses scolaires intercommunales avec la ville d'Oullins (année scolaire 2017/2018)**

**Rapporteur : Roger MAJDALANI**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre la Commune de Pierre-Bénite et la Commune d'Oullins.

**PRECISE** que la recette sera recouvrée au chapitre 74 compte 74741 fonction 20 du budget primitif 2018 et que la dépense sera inscrite au chapitre 65 compte 657341 fonction 20.

**10- Convention de partenariat entre la ville et l'Education Nationale pour la mise à disposition d'un intervenant Education Physique et sportives**

**Rapporteur : Dominique LARGE**

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Education Nationale concernant l'action des intervenants extérieurs lors des séances d'EPS dans les écoles primaires publiques de la ville, ainsi que tout document y afférent.

**11- Convention pour l'intervention d'un médecin de crèche**

**Rapporteur : Nora BELATTAR**

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et le Docteur Pieranne AOUMI, valable du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228

**Le Maire lève la séance à 19 h 27**